

L'impôt sur le revenu personnel au Canada, 1939-1955

Monique Frappier

Volume 32, numéro 4, janvier–mars 1957

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1000138ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1000138ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Frappier, M. (1957). L'impôt sur le revenu personnel au Canada, 1939-1955. *L'Actualité économique*, 32(4), 661–676. <https://doi.org/10.7202/1000138ar>

L'impôt sur le revenu personnel au Canada, 1939-1955

L'importance grandissante de l'impôt sur le revenu personnel dans le budget fédéral et les théories récentes sur l'inefficacité et l'inéquité de cet impôt requièrent une étude plus systématique de la question. Si nous observons, en effet, les statistiques au Canada depuis 1926, nous pouvons constater que l'impôt sur le revenu personnel occupait en 1955 près de 30 p.c. des revenus fédéraux alors qu'en 1926, il n'en réalisait que 4.8 p.c. Cela illustre l'évolution et les transformations des modes de fiscalité au Canada.

Tableau I
**Importance de l'impôt personnel dans le total
des revenus fédéraux**

Années civiles	Impôt sur le revenu personnel (en millions de dollars)	Revenus fédéraux (en millions de dollars)	P.c. de l'impôt sur le revenu personnel dans le total des revenus fédéraux
1926.....	18	370	4.8
1935.....	33	310	10.6
1939.....	46	455	10.1
1943.....	630	2,435	25.8
1949.....	674	2,654	25.3
1952.....	1,177	4,589	25.6
1955.....	1,269	4,892	27.9

Pour quelle raison, les gouvernements attribuent-ils une telle importance à l'impôt sur le revenu personnel comme recette fiscale? Parce qu'ils croient sans doute que «l'impôt sur le revenu

est un instrument de contrôle économique, un des moyens de corriger l'inégalité économique, et que la réduction de l'inégalité est un objectif politique important de nos jours»¹. Et Simons, l'auteur de cette citation, poursuit: «la taxe sur le revenu peut sembler particulièrement équitable; mais des problèmes sérieux surviennent lorsqu'il s'agit de délimiter et de définir le revenu imposable: ces problèmes doivent être résolus à la lumière des principes d'équité». Simons pense même que le système actuel en Grande-Bretagne n'est pas équitable. Plusieurs théoriciens sont du même avis. Nicholas Kaldor, dans son volume *An Expenditure Tax* va même jusqu'à suggérer de substituer une taxe sur la dépense à l'impôt sur le revenu actuel qui, selon lui, est inéquitable, puisqu'il omet les gains de capital comme matière imposable²: «les taux progressifs de l'impôt sur le revenu ajoutés à l'impôt sur les successions sont insuffisants pour effectuer une redistribution substantielle». Que penser d'une telle affirmation? Nous ne critiquerons pas cette taxe sur la dépense, qui nous paraît quand même d'une complication inextricable dans son administration. Nous nous limiterons à l'étude des aspects d'efficacité, d'équité et de redistribution de l'impôt sur le revenu personnel.

* * *

Selon J.-Harvey Perry, auteur de plusieurs volumes sur le système fiscal canadien, le régime fédéral de l'imposition directe depuis la guerre de 1939 a remarquablement réussi. Si l'on étudie l'impôt en tant que source de revenus pour le gouvernement, il n'y a pas de doute que le système a été efficace. Avant la guerre, 5 p.c. de la population active payait l'impôt³; en 1939, selon les statistiques de l'*Annuaire du Canada*, 10 p.c. déjà de la main-d'œuvre contribuait aux recettes de l'impôt sur le revenu individuel; pendant la guerre, l'effort de guerre expliquant cette augmentation considérable, plus de la moitié de la population active se devait d'être contribuables. En 1954, l'effort de guerre terminé — même si les dépenses militaires représentaient encore 40 p.c. des dépenses fédérales — 33.1 p.c. de la main-d'œuvre étaient encore frappés

1. Simons, H. C., *Personal Income Taxation*.

2. Kaldor, N., *An Expenditure Tax*, Londres, 1955.

3. Perry, J.-H., *Taxes, Tariffs and Subsidies*, Toronto, 1955.

IMPÔT SUR LE REVENU PERSONNEL AU CANADA

par l'impôt sur le revenu personnel. L'efficacité du système, en ce sens, apparaît assez clairement. Cependant, il serait hasardeux d'affirmer que l'impôt sur le revenu personnel est nettement supé-

Tableau II¹

Classes de revenus (en dollars)	Nombre de contribuables	P.c. du revenu total de la taxe payée par chaque classe	P.c. de la population contribuable par classes de revenus
1939			
0- 2,000....	124,132	2.7	42.4
2,000- 5,000....	127,529	8.5	43.5
5,000-10,000....	29,619	12.1	10.1
10,000-25,000....	9,901	21.0	3.4
25,000 et plus...	1,916	56.7	0.6
1943			
0- 2,000....	1,434,243	13.2	66.3
2,000- 5,000....	667,811	24.9	30.8
5,000-10,000....	45,954	18.1	2.2
10,000-25,000....	14,804	20.2	0.7
25,000 et plus...	542	23.6	0.03
1949			
0- 2,000....	745,520	9.4	33.3
2,000- 5,000....	1,334,090	38.4	59.7
5,000-10,000....	113,570	16.8	5.6
10,000-25,000....	33,460	19.7	1.3
25,000 et plus...	5,330	15.7	0.1
1952			
0- 2,000....	736,680	5.7	23.5
2,000- 5,000....	2,098,480	45.4	67.1
5,000-10,000....	230,300	18.2	7.4
10,000-25,000....	51,140	16.3	1.6
25,000 et plus...	8,500	14.4	0.27
1954			
0- 2,000....	740,040	5.0	21.7
2,000- 5,000....	2,293,550	49.1	67.3
5,000-10,000....	307,900	20.0	9.0
10,000-25,000....	58,480	14.8	1.7
25,000 et plus...	10,190	13.1	0.3

1. Perry, J.-H., *Taxes, Tariffs and Subsidies; Annuaire du Canada 1940 et 1945*, Bureau fédéral de la statistique, Ottawa; *Taxation Statistics, 1951, 1954 et 1956*, B.F.S., Ottawa.

rieur à tout autre mode d'imposition. Il faudrait, pour le prouver, une étude comparée de tous les modes de taxation éventuels.

Le tableau II donne la distribution du fardeau de la taxe sur le revenu personnel au Canada. Nous avons choisi les années 1939, 1943, 1949, 1952 et 1954 à cause de leur signification économique. Les données pour 1939 sont de l'année fiscale, tandis que pour les autres années les données sont de l'année d'imposition. Nous n'avons pu établir la série complète pour les années d'imposition. Quant aux classes de revenus choisies, ce sont celles qui figurent le plus souvent dans les travaux statistiques sur les finances publiques: aussi nous avons cru bon de les adopter pour notre travail. Le terme revenu ici s'identifie à revenu déclaré pour fins d'imposition, soit tous les revenus, à l'exception des gains de capital, des cadeaux et des héritages ainsi que des revenus non déclarés (volontairement ou involontairement).

Dans son volume *Taxes, Tariffs and Subsidies*, Harvey Perry affirme qu'avant la guerre un cinquième du revenu total de la taxe provenait des classes de revenus de 5,000 dollars et moins. Au tableau II, nous avons trouvé qu'en 1939, 11.2 p.c. seulement du revenu total de la taxe était payé par les revenus de 5,000 dollars et moins; il faut remarquer que 85.9 p.c. de la population contribuable faisait partie à ce moment-là des classes de revenus de moins de 5,000 dollars. À remarquer aussi, qu'en cette même année, 0.6 p.c. des contribuables — se trouvant dans la classe de revenus de 25,000 dollars et plus — contribuaient pour 56.7 p.c. du revenu total de la taxe.

En 1943, sans doute à cause de la forte augmentation des taux et de la diminution des exemptions qui s'est manifestée surtout dans les basses classes de revenus, 38.1 p.c. de la taxe totale provenaient des classes de revenus de moins de 5,000 dollars, et 23.6 p.c. de la classe de 25,000 dollars et plus. Plus nous nous rapprochons d'aujourd'hui, moins lourd est le fardeau de la taxe pour les classes de hauts revenus. Est-ce à dire que les taux sont moins progressifs, ou encore que ces classes évitent plus facilement la taxe sur le revenu personnel que les classes de bas et moyens revenus? Ou est-ce tout simplement une cause démographique qui en serait l'explication? De prime abord, nous ne pouvons y répondre. Des études faites aux États-Unis sur ces questions

semblent conclure à la possibilité des deux premières causes énoncées ci-dessus. « À cause de sa flexibilité, quant à son incidence, l'impôt sur le revenu personnel a toujours été regardé par les gouvernements comme le meilleur moyen de taxation et d'égalisation des revenus, sans doute à cause du pouvoir qu'il a d'être ajusté selon des considérations familiales et autres. Aussi, depuis 1913 aux États-Unis, 45 p.c. des revenus fédéraux proviennent des recettes d'impôt sur le revenu. Le Congrès diminue constamment les exemptions et augmente les taux. » Cependant, selon des études plus approfondies, P. A. Strayer croit¹ à la facilité de fausser, de se dérober à l'impôt sur le revenu; ce qui va à l'encontre de son pouvoir redistributif, car cette facilité existe surtout pour les hautes classes de revenus. Une étude américaine montre qu'à partir de 50,000 dollars, il n'y avait plus de progression dans les taux réels en 1946. (Pour ce qui est du Canada, nous y reviendrons au second aspect de notre travail.) À ces niveaux de revenus, la forte proportion de revenus d'investissement diminue le revenu imposable. Les sources de discrimination sont nombreuses chez nos voisins, et il ne serait pas osé d'ajouter qu'elles sont peut-être semblables à celles qui existent présentement au Canada. On peut brièvement les passer en revue. Le fermier, l'homme d'affaires et le professionnel jouissent d'une plus grande liberté et par conséquent peuvent plus facilement se soustraire aux rigueurs de l'impôt, que ceux dont l'impôt est pris à la source. Et ces derniers sont pour la plupart dans les classes de bas et de moyens revenus. Ces rapports faussés néanmoins ne changent pas sérieusement, selon Strayer, la progression de l'impôt, mais en menace l'efficacité. Cette discrimination se rencontre également dans notre pays.

Les différents taux employés selon la source de revenus implique une discrimination à l'avantage des gros revenus et des propriétaires. Les taux sont moins progressifs et moins étendus pour ces derniers. Au Canada, les différences portent dans les exemptions et les déductions qui sont diverses selon la source des revenus, ce qui ne signifie pas nécessairement que ces distinctions sont inéquitables.

Aussi l'exemption sur les obligations d'État ou de municipalités, et différentes autres sortes d'exemptions, sont trop souvent

1. Strayer, Paul-A., « The Individual Income Tax and Income Distribution », *American Economic Review*, décembre 1954.

à l'avantage des hauts revenus, diminuant ainsi la progression et l'extension de l'impôt sur le revenu. Ce qui finalement fait conclure aux économistes que le Congrès américain semble être opposé à une trop forte progression dans les hautes classes de revenus. Le Canada cependant depuis longtemps n'accorde plus ces exemptions spéciales sur les obligations de l'État fédéral et des gouvernements provinciaux et municipaux.

Néanmoins, peut-on accuser véritablement le gouvernement fédéral canadien d'un tel esprit? Cela nous conduit au second aspect de notre travail: les taux d'impôt eux-mêmes, leur progression et l'équité de ce système fiscal, ainsi que la redistribution des revenus personnels occasionnés par l'impôt.

* * *

L'impôt sur le revenu personnel, nous l'avons souligné plus haut, est établi évidemment selon des considérations de revenu personnel, mais en tenant compte des charges familiales. Aussi, nous avons cru bon de dresser un tableau des taux marginaux sur le revenu personnel, de l'année 1939 à l'année 1956, en tenant compte nous aussi des différentes charges du soutien de famille: célibataire, marié avec ou sans dépendants. Ainsi, nous pourrions étudier plus facilement l'esprit qui anime la politique du gouvernement fédéral dans son système d'imposition sur le revenu personnel.

Si l'on envisage le point de vue familial de l'impôt sur le revenu personnel, les taux ne semblent pas spécialement favoriser les familles nombreuses, jusqu'en 1952. Par exemple, pour un revenu de 5,000 dollars, que le contribuable soit célibataire ou marié, avec ou sans dépendants, les taux marginaux sont les mêmes. Il en est de même pour les revenus de 10,000, 20,000 et 200,000 dollars. À partir de 1952, la politique devient moins rigoureuse pour les familles nombreuses; les taux s'abaissent avec l'augmentation des dépendants à l'exception des hauts revenus. Cette politique est équitable, à notre avis, car il faut se rappeler que, depuis 1945, les allocations familiales sont distribuées aux gros comme aux petits et moyens revenus. Aussi, est-il juste que ceux-là paient plus qu'ils ne reçoivent pour une redistribution équitable des revenus personnels.

IMPÔT SUR LE REVENU PERSONNEL AU CANADA

 Tableau III¹

	Taux marginaux sur le revenu imposable (en dollars)				
	2,000	5,000	10,000	20,000	200,000
Célibataire					
1939.....	4.0	6.0	8.4	22.1	49.4
1943.....	36.0	42.0	51.0	63.7	97.2 (moins la taxe remboursable)
1949.....	17.0	19.0	22.0	45.0	69.0
1952.....	18.5	25.7	35.5	52.0	82.0
1955.....	16.0	21.0	29.0	44.0	69.0
Marié sans dépendants					
1939.....	—	6.0	8.4	22.1	49.4
1943.....	19.0	42.0	51.0	63.7	97.2 (moins la taxe remboursable)
1949.....	—	19.0	22.0	45.0	69.0
1952.....	—	22.4	35.5	52.0	82.0
1955.....	—	18.0	29.0	44.0	69.0
Marié avec 2 dépendants					
1939.....	—	5.0	8.4	22.1	49.4
1943.....	19.0	42.0	51.0	63.7	97.2 (moins la taxe remboursable)
1949.....	—	19.0	22.0	45.0	69.0
1952.....	—	22.4	30.6	52.0	82.0
1955.....	—	20.0	25.0	44.0	69.0
Marié avec 4 dépendants					
1939.....	—	5.0	8.4	22.1	49.4
1943.....	19.0	42.0	51.0	63.7	97.2 (moins la taxe remboursable)
1949.....	—	19.0	22.0	45.0	69.0
1952.....	—	20.7	30.6	52.0	82.0
1955.....	—	18.0	25.0	44.0	69.0

La progression des taux marginaux est fortement marquée en 1939. En 1943, au point culminant de l'effort de guerre, les taux sont moins progressifs pour les bas et moyens revenus, mais la différence accusée de 61.2 p.c. et 78.2 p.c. entre le taux marginal

1. Perry, J.-H., *Taxes, Tariffs and Subsidies; Taxation Statistics*, Imprimeur de la Reine, 1952; Formule d'impôt T1 abrégée, 1955.

d'un revenu de 200,000 dollars et le taux marginal d'un revenu de 2,000 dollars est significative. Les années 1949 et 1955 indiquent une diminution dans la progression des taux, tandis que 1952, à cause des hostilités en Corée sans doute, accusent de nouveau une augmentation des taux: la progression de 63.5 p.c. et 82 p.c. — différence entre le taux marginal des revenus de 200,000 dollars et le taux marginal des revenus de 2,000 dollars — est remarquable.

Ces observations sont-elles suffisantes pour conclure immédiatement à l'équité dans la progression des taux et par suite à la redistribution de l'impôt sur le revenu personnel? Nous ne le croyons pas. La comparaison des taux marginaux néglige les variations de déductions et d'exemptions ainsi que les différents traitements accordés selon les sources de revenus et selon les années, et par conséquent ne peut mesurer d'une manière satisfaisante la progressivité des taux d'impôt.

R.-W. Lindholm suggère une méthode plus efficace de comparaison¹: celle qui consiste à comparer les taux effectifs moyens, c'est-à-dire les taux d'impôt sur les revenus nets. Le revenu net est le revenu total du contribuable, selon la législation fédérale. Nous sommes dans l'obligation d'identifier la définition du revenu déclaré aux fins d'imposition avec la définition du revenu net total. Les taux marginaux, fixés par la loi de l'impôt, sont en réalité théoriques. Pour conclure à une progression réelle et équitable des taux d'impôt sur le revenu personnel, il nous faut calculer les taux sur le revenu net total. Ainsi, nous verrons quelle part exacte du revenu total chacun verse à l'impôt. Le taux effectif moyen

Tableau IV

Classes de revenus (en dollars)	Taux effectif moyen sur le revenu net ² (en p.c.)				
	1941	1945	1949	1952	1954
0- 2,000.....	4.06	7.4	2.0	2.9	2.6
2,000- 5,000.....	6.7	14.4	4.1	6.7	6.5
5,000-10,000.....	18.7	29.7	11.2	13.2	11.2
10,000-25,000.....	31.7	44.5	20.5	23.9	19.4
25,000 et plus.....	50.0	68.7	35.9	42.5	33.4

1. Lindholm, R.-W., «Degree of progression: the income tax», *American Economic Review*, septembre 1954.

2. Calculés à partir de *Taxation Statistics*, 1946 à 1956.

d'une classe se calcule en divisant le revenu net total d'une classe de revenu par le montant total d'impôt payé réellement par cette classe. Le revenu net total de chaque classe comprend les revenus déclarés taxables et non taxables.

Les séries statistiques étant incomplètes, nous avons dû choisir les années 1941, 1945 et 1954 au lieu des années 1939-1943 et 1955. À remarquer en premier lieu: les taux effectifs sont nécessairement plus bas que les taux marginaux puisque ceux-là sont calculés sur le revenu net global, qui inclut les différentes exemptions et déductions. C'est pourquoi les économistes considèrent les taux effectifs comme étant plus réalistes que les taux marginaux pour mesurer la progression. Le terme revenu est aussi plus stable et plus complet; il ne change pas de signification d'année en année, avec les changements de la loi de l'impôt.

L'impôt apparaît au tableau IV comme étant nettement progressif, c'est-à-dire que la proportion du revenu versée en impôt augmente avec la capacité. Le principe de capacité, nous le savons, repose au Canada, principalement sur le revenu incluant diverses considérations familiales et, en second lieu, sur la richesse personnelle, c'est-à-dire la richesse placée dans des valeurs qui rapportent un revenu; les valeurs qui ne rapportent pas de revenus ne sont pas imposables ici, l'épargne et la consommation non plus.

Mais cette progression des taux marginaux et effectifs est-elle nécessairement équitable? Progression et équité ne sont pas synonymes. Un impôt est équitable quand il accorde le même traitement à des individus dans des circonstances similaires, les circonstances étant déterminées par les bénéfices retirés et par la capacité définie plus haut. On comprend aisément combien il est difficile de se prononcer catégoriquement sur l'équité d'un impôt quelconque; car les bénéfices ne sont pas toujours directs et mesurables, et la capacité, de son côté, n'est pas considérée au Canada dans toute son étendue (les dépenses de consommation et l'épargne étant négligée du moins en ce qui regarde l'impôt sur le revenu personnel). Kaldor prétend même «qu'aucune définition du revenu aux fins de la taxation, ne peut mesurer la capacité taxable. Seules les dépenses peuvent la mesurer¹.» Mais ce courant de pensée étant trop récent pour que nous en fassions la critique, nous croyons

1. Kaldor, N., «An Expenditure Tax», *op. cit.*

possible néanmoins de mesurer la progression des taux marginaux et effectifs au moyen de graphiques, et de formuler une certaine opinion en ce qui regarde l'équité de l'impôt sur le revenu personnel. Les méthodes conventionnelles adoptées par le Trésor américain pour mesurer la progressivité des taux sont le *liability progression* et l'*average rate progression*, que nous traduirons ici par l'accroissement proportionnel de progression et le taux moyen de progression.

Le Congrès américain utilise toujours les taux marginaux pour mesurer la progressivité; mais les économistes accordent plus de confiance pour une telle opération aux taux effectifs moyens, car ils croient que ces derniers sont plus aptes à révéler l'équité de la pression fiscale entre les individus des différentes classes de revenus et les changements dans la distribution des revenus personnels. C'est là d'ailleurs le but de ces calculs.

L'accroissement proportionnel de la progression se définit ainsi: «une taxe garde la même progressivité, si la pente de la courbe représentant le taux moyen à chaque classe ou à chaque niveau de revenus reste la même»¹. Or, nous pouvons constater sur le graphique I que les taux progressent d'une façon à peu près constante, à partir des revenus de 5,000 dollars pour toutes les années. Les revenus de 5,000 dollars et moins sont traités avec moins de certitude. Le gouvernement ne semble pas décidé sur sa politique envers les bas revenus. Pour les années 1941 et 1945, le taux de progression proportionnelle est fortement accentué entre les classes de 2,000 à 5,000 dollars et 5,000 à 10,000 dollars, plus accentué encore qu'entre les classes de 0 à 2,000 dollars et 2,000 à 5,000 dollars. Le contraire existe pour les années 1952 et 1954: les classes de revenus de 0 à 2,000 dollars ont un taux de progression plus prononcé que les classes de 2,000 à 5,000 dollars et de 5,000 dollars et plus. Il n'y a que l'année 1949 qui montre une progression assez continue dans les taux; cependant encore là, la progression n'est pas constante tout au long de la série: il y a une coupure très nette entre les revenus au-dessous de 5,000 dollars et ceux au-dessus. Toutefois, cette coupure, qui apparaît à toutes les années, est moins raide en 1952 et 1954 qu'en 1949, 1945 et 1941. Que signifie ce changement particulier à ce niveau de revenus?

1. Lindholm, R.-W., «Degree of progression: the income tax», *American Economic Review*, septembre 1954.

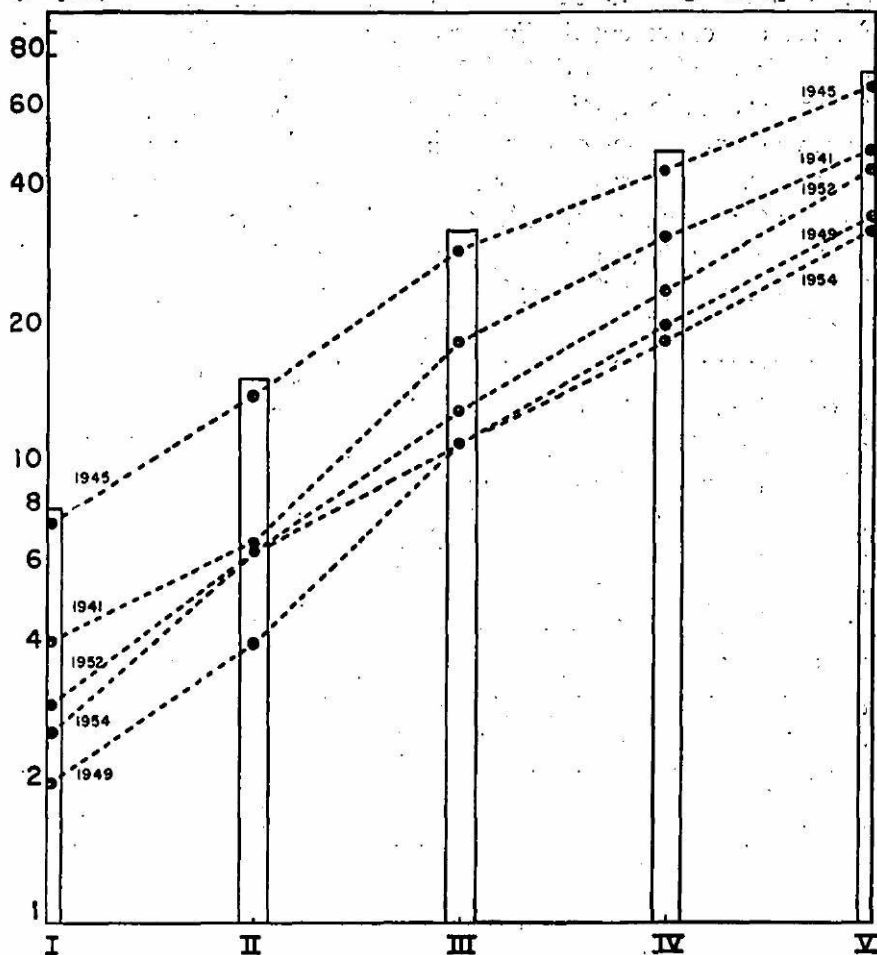
IMPÔT SUR LE REVENU PERSONNEL AU CANADA

Graphique I

Accroissement proportionnel de progression selon les taux effectifs

(en p.c.)

(semi-logarithmique)



La politique du gouvernement se dessine franchement ici. En effet, si l'on examine l'historique de l'impôt sur le revenu personnel au Canada, on constate que lorsque la loi de l'impôt accorde une augmentation ou une diminution des taux, le plus souvent cette variation se traduit chez les bas et moyens revenus plutôt que chez les gros revenus. Encore tout récemment, la Chambre de Commerce du Canada, dans son mémoire au gouvernement fédéral, suggérait «une réduction de l'impôt personnel aux échelons inférieurs et

moyens de revenu»¹. Pourquoi les bas revenus ne jouissent-ils pas d'un taux constant de progression tout comme les hauts revenus? Pourquoi, relativement, ceux-là ressentent-ils plus les contre-coups de la politique et de l'économie du pays que ceux-ci? Peut-être à cause du rendement de l'impôt chez ces groupes de revenus, qui, on le sait, représentent de 80 à 90 pour cent de la population active (selon les données statistiques des revenus déclarés). L'impôt sur le revenu personnel est une *politique* fiscale et par conséquent électorale. Le gouvernement ne peut se contenter de pressurer les très hauts revenus, même si les taux étaient très élevés, car l'assiette de l'impôt serait insuffisante, à cause du petit nombre de contribuables. Aussi doit-il taxer là où le rendement est bon. D'ailleurs, le tableau II au début de notre travail en témoigne.

La loi fédérale, à partir de ce niveau de revenus ne modifie plus le taux de progression qui demeure à peu près constant — du moins pour notre division des revenus qui ne dépasse pas la division de 25,000 dollars et plus — jusqu'au cinquième et dernier groupe de 25,000 dollars et plus. Toutefois, il est bon de remarquer que la pente est presque toujours plus aiguë pour les classes au-dessous de 5,000 dollars qu'au-dessus. Est-ce à dire que la progression ralentit à mesure que les revenus augmentent? Très probablement. D'ailleurs, la progression des taux ne peut augmenter indéfiniment, ce qui diminuerait l'incitation au travail et à l'investissement. Certains économistes ne croient plus à cette théorie, déclarant qu'aucune analyse objective n'arrive à cette conclusion: «depuis 1913, disent-ils, les taux d'impôt n'ont cessé d'augmenter (aux États-Unis) et le *boom* de productivité et d'investissement n'a pas été bloqué»².

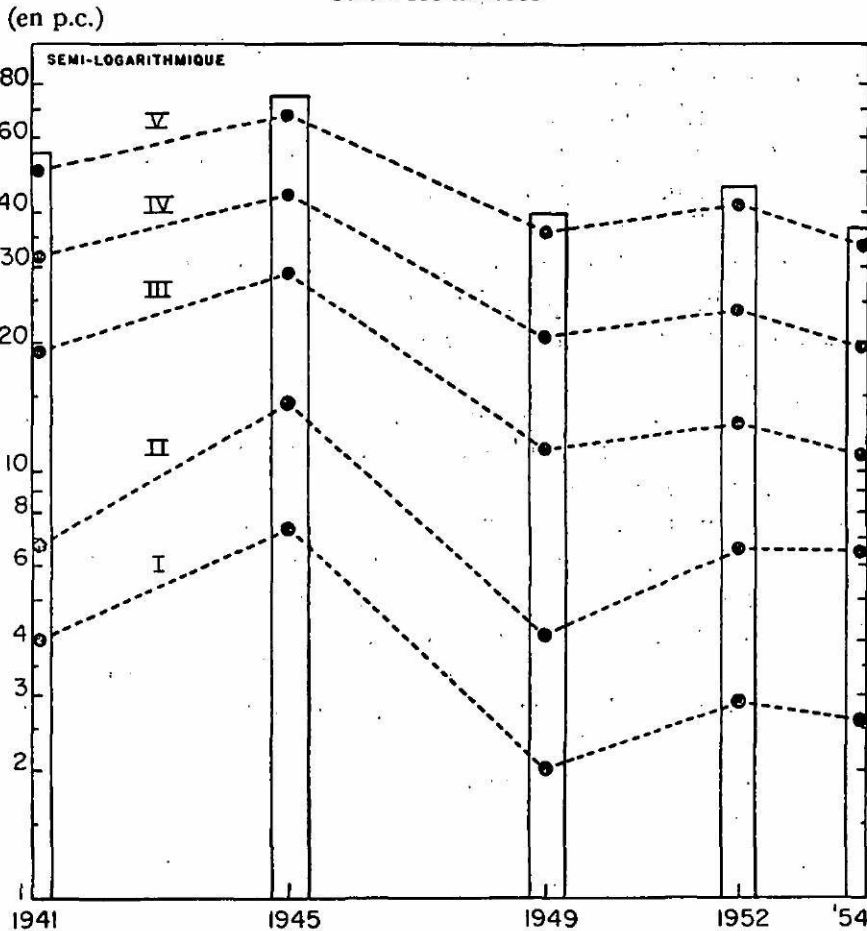
Aux États-Unis, l'étude de Lindholm n'aboutit pas aux mêmes conclusions. Les taux moyens effectifs continuent d'être progressifs jusqu'aux revenus de 2,000,000 de dollars. Les taux, à ce niveau, non seulement ne progressent plus au même rythme, mais ils sont régressifs... Dans notre étude, on ne peut arriver à de tels résultats, la plus haute classe de revenus s'arrêtant à 25,000 dollars et plus.

Examinons sur le graphique II l'évolution du taux proportionnel de progression des taux effectifs moyens, selon les années. 1945 est

1. *Le Devoir*, 8 février 1957.

2. Lindholm, R.-W., *op. cit.*

Graphique II
Accroissement proportionnel de progression
selon les années



véritablement le point culminant: la progression des taux est aiguë et se fait sentir plus intensément chez la première et la deuxième classe de revenus (comme nous l'avons dit précédemment). De 1945 à 1949, la chute des taux est fortement marquée pour tous les groupes de revenus, mais plus encore chez les bas et moyens revenus. 1949 est le point minimum pour ces derniers, la production civile ayant remplacé la production militaire. En 1952, les hostilités en Corée font remonter la progression des taux, mais à un niveau inférieur à ceux de 1945. Les taux redescendent plus ou moins en 1954, les hautes classes de revenus tirant plus avantage

de cette baisse que les basses et les moyennes classes. En résumé, le taux proportionnel de progression au cours des années est quand même plus grand chez les moyens et les bas revenus que chez les hauts revenus: on en connaît la raison. Le gouvernement emploie peut-être aussi, comme le Congrès américain, l'autre méthode conventionnelle pour mesurer le degré de progression des taux d'impôt. Il s'agit du taux moyen de progression des taux, l'*average rate progression*. Les graphiques semi-logarithmiques donnaient la proportion d'augmentation entre les classes de revenus ou entre les années du taux de progression (*liability progression*). Nous utiliserons ici le graphique arithmétique pour reproduire l'augmentation directe et absolue du taux de progression des taux effectifs moyens (graphique III).

L'augmentation absolue des taux entre les classes de revenus, à première vue, semble plus constante que l'augmentation proportionnelle (*liability progression*). La progression croît toujours plus rapidement dans les hautes classes de revenus que dans les basses et moyennes classes. C'est donc exactement le contraire de ce qui se produit pour l'augmentation proportionnelle. C'est ici la raison pour laquelle Lindholm dit que «les basses classes de revenus préfèrent le *liability progression* quand les taux sont pour être augmentés et l'*average rate progression* quand les taux sont pour être abaissés. Et vice-versa pour les revenus supérieurs¹. On ne remarque plus de coupure à la troisième classe. À la quatrième classe, la progression monte en flèche. En se limitant à cette méthode, on pourrait conclure à une progression assez constante des taux et à une meilleure distribution des revenus par l'impôt sur le revenu personnel; par cette méthode, en effet, l'inégalité des revenus semble considérablement atténuée par cette progression constante. Cependant Lindholm affirme que «le jugement final doit porter dans les deux cas sur l'effet total entre les contribuables de toutes les classes de revenus»².

Il est difficile de formuler une conclusion sur ces questions. Selon notre analyse, nous pouvons conclure, du moins à l'intérieur de certaines limites, que l'impôt sur le revenu personnel au Canada, dans son ensemble, est équitable. L'impôt sur le revenu, tout en étant un instrument d'intervention économique, possède une

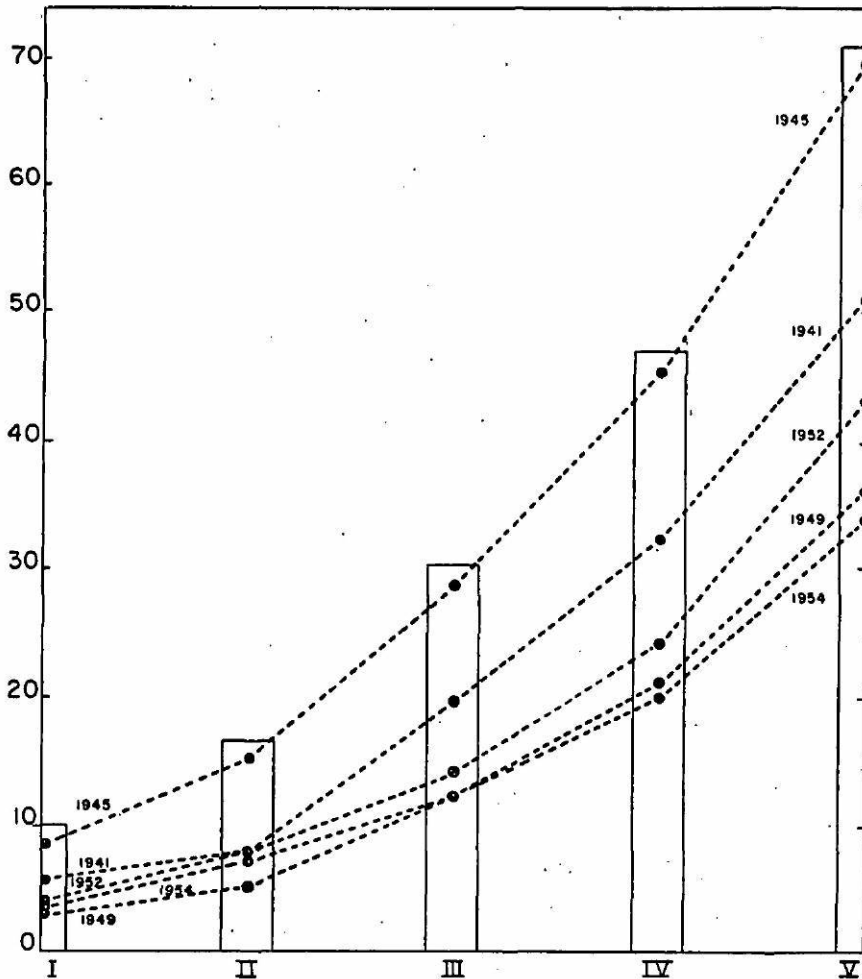
1. Lindholm, R. W., *op. cit.*

2. *Idem.*

Graphique III

Taux moyen de progression selon les taux effectifs

(en p.c.)



nature essentiellement financière, i.e. qu'il se doit de financer les dépenses de l'État. Par conséquent, il ne doit pas négliger outre mesure son efficacité du point de vue du rendement pour l'État aux fins d'équité pour les individus. Toutefois, il ne faut pas oublier les quelques remarques faites au cours de notre étude sur certains comportements irrationnels de l'impôt sur le revenu personnel, par exemple le degré de progression proportionnelle incertain dans les moyennes et les basses classes de revenus. Il ne faut pas perdre de

vue non plus que nos résultats sont fondés sur les revenus déclarés à l'impôt, et non sur les revenus totaux réels, ce qui donne à nos conclusions une marge d'erreur assez considérable; d'autant plus qu'il est admis que les rapports faussés se situent principalement dans les revenus supérieurs. Une autre observation sur l'équité, que nous avons déjà souligné dans notre travail: le principe de capacité au Canada n'est pas appliqué dans toute son étendue, et les bénéfices reçus, ici comme ailleurs, ne sont pas toujours directement mesurables, ce qui peut encore modifier nos résultats.

La question de la redistribution des revenus est encore plus complexe. D'ailleurs, il semble un peu superficiel de traiter de ce sujet à l'exclusion de la redistribution plus substantielle occasionnée par toutes les dépenses de l'État. En effet, la redistribution des revenus par l'impôt sur le revenu personnel uniquement est une illusion, car l'impôt est prélevé, mais distribué en biens, monnaie et services. Nous ne nions point l'effet redistributif de l'impôt progressif. Bien au contraire, nous avons constaté, au cours de notre étude, le taux de progression de l'impôt; aussi doit-on ajouter que plus le taux de progression est élevé — celui-ci étant supposé constant pour toutes les classes de revenus —, plus la redistribution des revenus est importante et plus elle contribue à réparer l'inégalité entre les revenus personnels. Malheureusement, le taux de progression, nous l'avons vu, n'est pas stable à tous les niveaux de revenus, et par suite la redistribution des revenus est effectuée sans ordre et sans justice véritable. Par exemple, le taux de progression proportionnel (nous le croyons plus scientifique) manifeste un taux décroissant de progression dans les hautes classes de revenus (cf. graphique I). Cela a pour effet de diminuer la redistribution des revenus et de la rendre même inefficace à ce niveau, qui n'est pas encore très élevé si on le compare aux classes de revenus dans les études américaines.

Quant à l'efficacité pour l'État, elle est évidente, ce qui ne veut pas dire qu'on ne pourrait pas éventuellement substituer au système actuel un impôt encore plus effectif.

Monique FRAPPIER,
licenciée en science économique,
(Université de Montréal).